



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT 1 AU MARCHE RELATIF
AUX TRAVAUX DE PEINTURE, DE REVETEMENT DE SOL ET DE VENTILATION DANS LES SALLES A
MANGER SCOLAIRES DE CLICHY-SOUS-BOIS ET MONTFREMEIL**
Lot 1 - Peinture

Administration Générale - Décision 2016-32

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision du 7 juillet 2016, n° 2016-28 approuvant le marché relatif aux travaux de peinture, de revêtement de sol et de ventilation dans les salles à manger scolaires de Clichy-sous-Bois et Montfermeil pour le lot 1 (peinture),

Considérant la nécessité de refaire le sas avant l'accès au réfectoire de l'école élémentaire Paul Eluard de Montfermeil,

Considérant la nécessité de passer un avenant au marché afin de prévoir une plus-value de 384 € HT de peinture,

Considérant que désormais, le montant du marché est de 25 247,19€ HT **pour le lot 1 (peinture)**,

D E C I D E

Article 1 : D'approuver l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de peinture, de revêtement de sol et de ventilation dans les salles à manger scolaires de Clichy-sous-Bois (**lot 1**) et Montfermeil avec la société BMB.

Article 2 : Les autres clauses et conditions du lot 1 du contrat restent inchangées.

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Noisy-le-Grand, le 28 JUIL. 2016



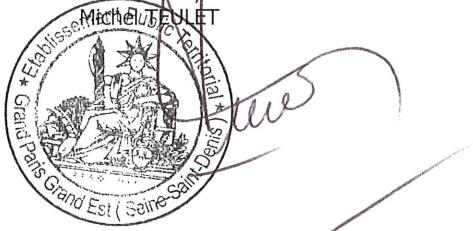
Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu
à la Préfecture le :

28 JUIL. 2016

Affiché - notifié le :

Le Président,

Michel TEULET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »



AVENANT n°1

Au marché relatif aux travaux de peinture et de revêtement de sol salle à manger scolaires à Clichy-sous-Bois et à Montfermeil.

Lot 1 : Peinture

ENTRE :

L'établissement public territorial **Grand Paris Grand Est**, dont le siège est à Noisy le Grand (93160), place de la libération et le Siège administratif au 4 bis allée Romain Rolland 93390 Clichy-sous-Bois,

représenté par son Président, Monsieur **Michel Teulet**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil du territoire du 09 janvier 2016 transmise en Préfecture le 15 janvier 2016,

d'une part,

ET :

La société **BMB**, dont le siège social est 9 rue TABARLY – 93140 BONDY,

d'autre part,

ARTICLE 1

Compte tenu de l'état des locaux avant d'arriver dans le réfectoire de Paul Eluard élémentaire Montfermeil (site n°6), la remise en état de ce sas est rajoutée au marché pour la somme de 384€ HT de peinture soit la somme totale de 25 247,19€ HT de peinture (lot 1).

ARTICLE 2

Les autres clauses et conditions du contrat restent inchangées.

Fait en 2 exemplaires,

A Clichy-sous-Bois, le **28 JUIL. 2016**

Pour l'EPT

Grand Paris Grand Est

Le Président,

Michel Teulet



Pour la société BMB,

BMB

MULTISERVICES DU BATIMENT

SARL au Capital de 7500 Euros

9 rue Eric Tabarly - 93140 BONDY

Tél.: 01 48 49 59 28 - Fax : 01 48 49 59 30

RCS BOBIGNY 498 721 968

Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | www.grandparisgrandest.fr

Siège administratif | 201, allée de Gagny - 93390 Clichy-sous-Bois | Tél. 01 41 70 39 10 - Fax. 01 41 70 39 19 | E-mail : contact@grandparisgrandest.fr